

# INVENTAIRE 2019 DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

## UN BILAN

La première étape de création d'un PCEE consiste à dresser une liste de nos activités consommatrices d'énergie, puis de déterminer les quantités d'énergie utilisées et les émissions produites. C'est ce que l'on appelle un inventaire des consommations d'énergie et des émissions atmosphériques. L'inventaire 2019 révèle que les résidences et les entreprises ont consommé plus de **8,4 millions de gigajoules** d'énergie, principalement sous forme de gaz naturel, de mazout domestique, d'électricité, d'essence et de carburant diesel, ce qui a produit **582 000 tonnes** d'émissions de carbone (teCO<sub>2</sub>), soit environ 9 tonnes par personne.

L'inventaire 2019 des émissions de gaz à effet de serre (GES) s'articule comme suit :

### BÂTIMENTS

57 % de nos émissions de GES proviennent du chauffage, de la climatisation et de la consommation d'électricité de nos bâtiments. La majorité de ces émissions de GES est attribuable à la consommation d'électricité (environ 81 %). Viennent ensuite le gaz naturel et le mazout.

### TRANSPORTS

39 % de nos émissions de GES proviennent de l'utilisation de carburants fossiles par nos véhicules. Nous utilisons de l'essence, du diesel et du gaz propane pour nous déplacer (travail, école, magasins, loisirs) ainsi que pour transporter des personnes et des biens à des fins commerciales.

### DÉCHETS

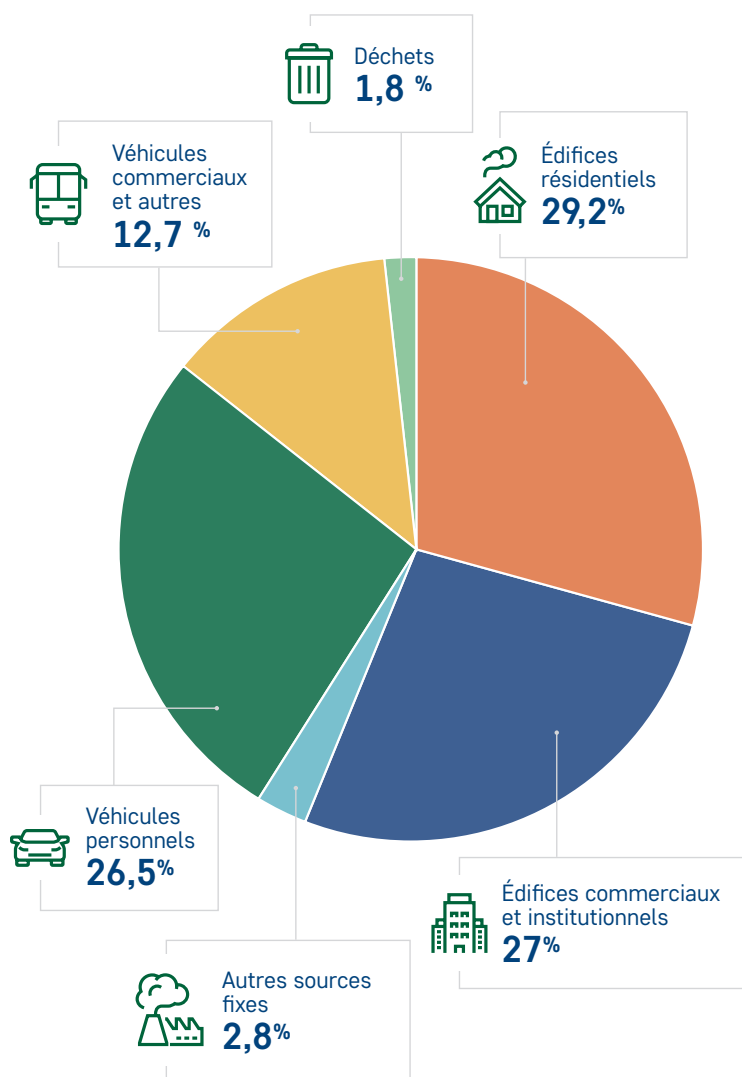
Une petite partie de nos émissions de GES (2 %) provient des déchets que nous enfouissons dans des décharges et qui se décomposent, produisant alors du méthane, un puissant gaz à effet de serre. Nous produisons aussi des GES provenant d'autres déchets, comme le traitement des eaux usées et le compostage des résidus de jardin.

### AUTRES SOURCES FIXES

Environ 3 % de nos émissions de GES proviennent d'activités industrielles, de construction et de fabrication sur le territoire de notre municipalité. Cette catégorie comprend les émissions fugitives

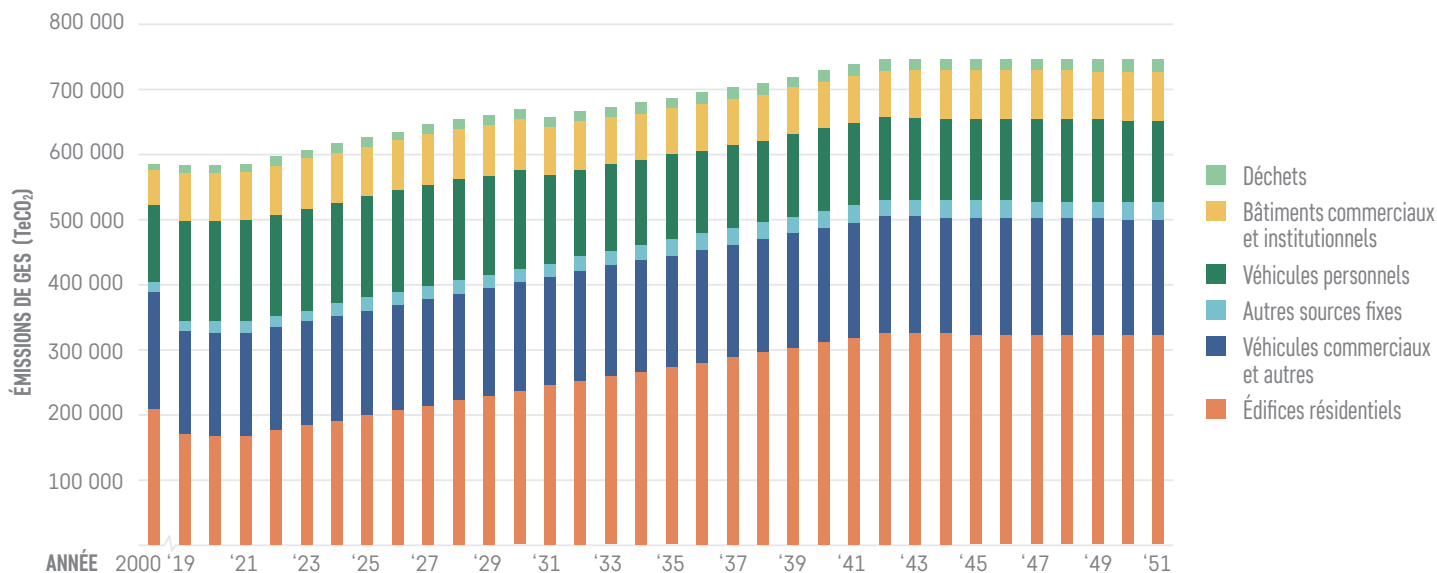
issues de consommations de gaz naturel et d'équipements utilisés pour tondre les pelouses ou pour construire des bâtiments et des infrastructures.

L'année 2000 a été choisie comme année de référence pour calculer les résultats de notre ville par rapport à notre objectif de 45 % de réduction de nos GES d'ici 2050. Depuis 2000, nos émissions de GES sont demeurées stables malgré une augmentation de la population de la Ville de 33 %. Au prorata de notre population, nous avons réduit nos émissions de GES de 34 % ou 3 tonnes par personne.



## TENDANCES ACTUELLES

Conformément à ce qui est indiqué dans notre Plan stratégique de croissance, nous prévoyons avoir une population dépassant 94 000 habitants d'ici 2041 et qui pourrait même atteindre 103 000 à l'horizon 2050. La croissance de notre population entraîne une augmentation de demande d'énergie et une hausse des émissions de GES. D'après nos prévisions de croissance démographique, nous prévoyons que notre consommation énergétique augmentera à 19,4 millions de gigajoules d'ici 2050. Si nous ne faisons rien, nos émissions annuelles de GES pourraient atteindre 743 000 tonnes en 2050, ce qui correspond à une augmentation de 28 % par rapport à 2000.



## NOS OBJECTIFS

Dans le cadre du processus d'élaboration de notre PCEE, des objectifs et des cibles seront établis, décrivant où nous voulons que Fredericton soit en 2050 concernant l'efficacité énergétique, les sources d'énergie et notre incidence sur les changements climatiques. Ce processus d'élaboration d'un PCEE durera plusieurs mois et nécessitera la participation d'employés municipaux, du conseil municipal, de divers intervenants et de résidents dans le cadre de sondages et d'autres événements visant à communiquer le contenu du PCEE et sensibiliser la collectivité locale aux enjeux climatiques et énergétiques.

## NOTRE FEUILLE DE ROUTE

Le PCEE définira des stratégies, des politiques et des mesures qui aideront la collectivité à atteindre ses objectifs et ses cibles. La Ville a pris l'engagement de réduire l'empreinte climatique de notre ville et devra attribuer des ressources pour la mise en œuvre du plan qui sera élaboré. Même si le PCEE mettra l'accent sur

des politiques et des mesures que la Ville adoptera, il est crucial que les résidents, les entreprises et les autres organisations locales fassent leur part pour atteindre ensemble nos objectifs et nos cibles.

### Que peuvent faire les résidents, les entreprises et les organisations dès maintenant?

- Rénover les vieux bâtiments pour les rendre plus écoénergétiques.
- Remplacer les anciennes chaudières et les vieux chauffe-eau par des modèles plus écoénergétiques.
- Installer des panneaux solaires pour chauffer l'eau, des systèmes d'échange géothermique pour chauffer les espaces intérieurs ou d'autres formes d'énergie renouvelable.
- Circuler le plus possible à pied, à vélo ou dans les transports en commun.
- Acheter un véhicule consommant peu de carburant, un véhicule hybride ou un véhicule électrique.
- Acheter local le plus souvent possible.
- Choisir des produits utilisant peu de matériaux d'emballage ou des matériaux d'emballage réutilisables.

**INFORMATIONS  
SUPPLÉMENTAIRES**

Si vous désirez des informations sur notre Plan communautaire d'énergie et d'émissions, veuillez écrire à [environmental.leadership@fredericton.ca](mailto:environmental.leadership@fredericton.ca) ou téléphonez au **506-460-2020**.

**Fredericton.ca**